

Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service commande publique  
Domaine (Marchés publics)

## DÉCISION MUNICIPALE N°2022-11-44

**Objet : Marché de service n°AO20223028S01 concernant les prestations de ramassage et évacuation des encombrants ménagers sur la commune de Bagnols-sur-Cèze**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 et ses annexes,

**Vu** la délibération n° 2020-07-022-a du 3 juillet 2020, relative à la délégation du Conseil municipal au Maire,

**Considérant** que le marché n°AO2019030028S001 pour les prestations de ramassage et évacuation des encombrants ménagers sur la ville de Bagnols-sur-Cèze a été souscrit par la commune le 28/03/2019 pour une durée totale de 36 mois,

**Considérant** que ce marché est arrivé à échéance, les services proposent de faire exécuter ces prestations par un ou plusieurs opérateurs économiques au moyen d'un marché public d'une durée recommandée de 3 ans fermes,

**Considérant** que la dépense totale prévisible peut être évaluée à un montant maximum de 398 500 € sur la durée totale du marché,

**Considérant** que compte-tenu du montant estimé et de la durée envisagée, la mise en œuvre de ces prestations a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert dans les conditions prévues par le Code de la Commande Publique,

**Considérant** la mise en concurrence avec un degré de publicité adéquat organisée par les services concernés, avec notamment :

- L'envoi à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au « Journal Officiel de l'Union Européenne », au « Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics », le 30/06/2022,
- La publication et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme acheteur « marchés-sécurisés » du pouvoir adjudicateur, le 30/06/2022,
- La fixation de la date limite de réception des offres au 30/08/2022- 12h00

**Considérant** l'ouverture des plis en date du 1er septembre 2022, les entreprises suivantes ont répondu dans le délai et les conditions impartis dans le Règlement de Consultation :

- NICOLLIN,
- Valbonne services.

**Considérant** que le service commande publique et le service prescripteur ont jugés recevable les offres reçues,

**Considérant** que le service prescripteur a établi un rapport d'analyse des offres qui a été communiqué à la commission d'appel d'offres,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2022 pour se prononcer suite à l'analyse des offres exposée en séance,

**Considérant** que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise NICOLLIN SAS pour un montant total de 410 400 €HT pour une durée totale de 36 mois. La commission a également retenue la variante avec un taux journalier de 600 € HT,

#### DÉCIDE :

- de souscrire pour la collectivité dans les conditions suivantes le marché n°AO20223028S01 concernant les prestations de ramassage et évacuation des encombrants ménagers sur la commune de Bagnols-sur-Cèze :
  - Avec la société NICOLLIN SAS située Avenue de la Roquette 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE N° SIRET : 775 644 149 00426
  - Pour un montant total de 410 400,000 €HT soit 432 972.00 € TTC (taux tva 5.5 %) sur la durée totale du marché. Avec variante pour un taux journalier de 600 € HT soit 633 € TTC (taux tva 5.5 %) ;
  - Pour une durée totale de 36 mois à compter de sa notification ;
- de prendre acte que ce marché porte engagement de la collectivité et de la société mentionnée ci-dessus, dans les conditions administratives, techniques et financières qui y sont définies.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 08 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

